

L'empire français: la création d'un espace francophone? Le cas du Maroc (1912-1936)

Stève Bessac-Vaure
Casa de Velázquez-C.H.E.C.

Dans son ouvrage *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*,¹ Jocelyne Dakhlia conclut que l'expansion coloniale peut être considérée comme un moment de rupture linguistique, signifiant alors la fin d'une langue métisse partagée, le franco ou *lingua franca*. Cet idiome, fondé par les gens d'Islam à partir d'apports romans et approprié par les chrétiens, permet de communiquer directement, sans intermédiaires, dans la Méditerranée de l'époque moderne. Il s'agit donc d'une langue de la pratique que l'on a longtemps pensée restreinte à la sphère servile, ce qui s'avère être une erreur, des traces de *lingua franca* apparaissant dans des contextes commerciaux ou diplomatiques par exemple.²

Si la colonisation a donc entraîné le déclin de la *lingua franca*, cette langue de communication usuelle a-t-elle été remplacée par celle du colonisateur? En d'autres termes, l'empire français a-t-il conduit à la création d'un espace francophone? Pour répondre à cette question, notre étude se focalise sur le Maroc sous domination française, cas particulier s'il en est puisqu'il s'agit d'une part d'un protectorat – c'est-à-dire d'une administration coloniale qui se veut indirecte – et, d'autre part, d'une colonisation tardive, le traité de protectorat datant du 30 mars 1912.

À l'époque moderne, l'Empire chérifien semble faire figure d'exception sur le pourtour méditerranéen, l'emploi de la *lingua franca* y étant peu attesté, hormis à Salé, cité-corsaire.³ De même, un français "pur" est peu répandu. À la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les locuteurs de la langue romane sont alors peu nombreux. Parmi ceux-ci, nous pouvons notamment mentionner des juifs,⁴ vivant en milieu urbain et bénéficiant de l'enseignement de l'Alliance Israélite Universelle. Fondée en 1860, celle-ci ouvre des écoles au Maroc dès 1862 et scolarise environ 1400

1. Jocelyne Dakhlia, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée* (Arles: Actes sud, 2008).

2. Ibid., 87.

3. Ibid., 243. Voir également le travail de Leila Maziane, *Salé et ses corsaires (1666-1727): un port de course marocain au XVII^{ème} siècle* (Caen: Presses Universitaires de Caen, 2007).

4. Les interprètes des consulats européens sont souvent des juifs au XIX^{ème} siècle. C'est notamment le cas aux consulats de France, d'Italie, d'Espagne ou encore de Grande-Bretagne. Voir Jean-Louis Miège, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, Tome II: *l'ouverture* (Paris: Presses Universitaires de France, 1961), 561.

élèves au 30 septembre 1868.⁵ En raison de la concurrence entre les écoles anglaise et française, ces élèves apprennent alors une des deux langues et un certain nombre d'entre eux deviennent francophones. L'expansion coloniale – d'abord avec l'Acte d'Algésiras de 1906 puis avec les traités établissant les deux protectorats en 1912 – ne met pas fin à cette situation linguistique, ce que déplore d'ailleurs Domiciano Villalobos y Belsol, lieutenant-colonel espagnol, auteur d'un rapport d'ordre général en mars 1913. Alors que l'école arabo-espagnole d'Arzila – financée directement par le Ministère d'État espagnol – donne des résultats médiocres en termes d'apprentissage de l'espagnol,⁶ les Juifs de Larache et d'Alcazarquivir (Ksar el-Kébir) connaissent bien le français puisqu'ils continuent à bénéficier de l'enseignement hébreu-français de l'Alliance Israélite malgré l'établissement du protectorat espagnol.

L'apprentissage dans les écoles de l'Alliance Israélite ne concerne cependant qu'un petit nombre d'individus. À ceux-ci, il convient d'ajouter la résiduelle communauté française de l'Empire: en 1892, 500 Français vivaient au Maroc.⁷ Ce constat d'une rareté de la langue française est confirmé par les relations des explorateurs-anthropologues de cette période.⁸ Ainsi, lorsque Charles de Foucauld (1858-1916) se rend au Maroc en 1883-1884, il a besoin d'être accompagné d'un rabbin qui fait office de traducteur, Mardochee Aby Serour, afin d'obtenir des renseignements. Ses successeurs, Auguste Mouliéras (1855-1931) ou encore Edmond Doutté (1867-1926), parlent l'arabe; maîtrise qu'ils n'hésitent pas à mettre en avant à l'instar du premier qui précise, en couverture de son ouvrage *Le Maroc inconnu*, son *curriculum vitae*:

“Professeur à la Chaire de Langue et de Littérature arabe à Oran. Ancien interprète de l'Armée française et du Gouvernement Général de l'Algérie. Ancien Professeur d'arabe aux Lycées de Constantine et d'Oran. Auteur de plusieurs ouvrages relatifs aux Langues arabe et berbère”.⁹

5. Ibid., 570.

6. “Los progresos en nuestro idioma son muy escasos” [“Les progrès dans notre langue sont très faibles”] constate l'auteur du rapport, cf. Archivo General Militar de Madrid (AGMM), Fondo África, Comandancia General de Larache, Caja 2266.

7. Jean-Louis Miège, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, Tome IV: *vers la crise* (Paris: Presses Universitaires de France, 1963), 286. Au XIX^{ème} siècle, les Espagnols constituent la colonie européenne la plus nombreuse.

8. Sur cette question des anthropologues au Maroc, voir Hassan Rachik, *Le proche et le lointain. Un siècle d'anthropologie au Maroc* (Marseille: Éditions Parenthèses/Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 2012).

9. Voir la couverture d'Auguste Mouliéras, *Le Maroc inconnu. Première partie: exploration du Rif (Maroc septentrional)* (Paris: Éditeur Joseph André, 1895).

Si ceci relève en partie de la présentation de soi et de l'argument publicitaire, le Maroc apparaît cependant comme un pays fermé, voire obscur, lorsque l'on ne dispose pas d'une connaissance éclairante des langues locales, l'arabe et le berbère. Le français semble donc être, davantage encore qu'un élément exogène, une langue foncièrement étrangère à l'Empire chérifien. Cela évolue-t-il à partir de l'instauration du protectorat et, le cas échéant, dans quelle mesure et par quels biais?

La question de la langue est rarement centrale dans les recherches historiques et, hormis les travaux précurseurs de Jocelyne Dakhlia, nous connaissons peu d'ouvrages d'historiens consacrés à cette thématique. En revanche, elle émerge en toile de fond des monographies portant sur l'école.¹⁰ De la même manière, la langue est centrale dans l'archive, étant souvent son support scripturaire, mais elle ne fait guère l'objet d'une attention particulière. La situation coloniale, qui conduit à la production et à la conservation d'archives émanant de la puissance coloniale (administration centrale, armée) – donc d'archives essentiellement en français –, constitue un biais évident, laissant présager un usage répandu de cette langue romane. Toutefois, au détour des documents, nous pouvons constater une autre maîtrise et pratique du français qui, de fait, demeure la langue du dominant et reste minoritaire.

Nous verrons d'abord que la puissance coloniale cherche à développer un espace francophone par nécessité administrative et volonté politique avant de constater que cet espace demeure restreint par manque de moyens. Par conséquent, nous étudierons, dans une dernière partie, la mosaïque linguistique que constitue le Maroc à l'époque coloniale.

La nécessaire création d'un espace francophone

La convention franco-marocaine du 30 mars 1912 stipule que le Gouvernement français peut introduire toutes les "réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires" qu'il juge utile pour le Maroc. Pour ce faire, il doit donc s'appuyer sur un appareil administratif¹¹ capable de comprendre et d'appliquer ses directives. Or, en raison de l'impossibilité économique, démographique et politique d'envoyer de nombreux fonctionnaires français sur place – seule la haute administration de l'État néo-chérifien est française – la puissance coloniale doit s'adosser sur un personnel local.

10. Pour le protectorat français, voir Pierre Vermeren, *École, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX^e siècle* (Rabat: Alizés, 2002). Pour le protectorat espagnol, mentionnons la thèse d'Irene González González, *Escuela e ideología en el Protectorado español en el Norte de Marruecos (1912-1956)* (Barcelona: Bellaterra/Casa Árabe, 2015).

11. Plus largement, sur la question des administrations coloniales, voir Samia El Mechat dir. *Les administrations coloniales (XIX^e-XX^e siècles). Esquisse d'une histoire comparée* (Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2009).

Le premier Résident général, le général Lyautey, épris d'une vision conservatrice du monde, considère que le protectorat doit s'appuyer sur les élites locales afin d'administrer le pays. Ce rôle directeur est, selon lui, naturellement dévolu à cette "majorité sociologique" (Georges Balandier) antérieure à la colonisation. La Résidence générale à Rabat favorise alors l'enseignement du français à destination de ce public, à la fois pour se procurer des collaborateurs mais aussi pour accentuer la domination sociale antérieure, les classes dirigeantes accroissant de la sorte leur capital culturel par la maîtrise de la langue du dominant, la puissance coloniale.¹²

Dans sa thèse sur les écoles dans le protectorat espagnol, Irene González González considère que l'école – hispano-arabe dans le cas qu'elle étudie – permet de maintenir l'ordre en encadrant les fils de chefs. À notre avis, cette lecture mérite d'être nuancée car, d'une part, le fait d'envoyer ses enfants à l'école franco ou hispano-arabe relève déjà d'une certaine forme d'adhésion au fait colonial – au-delà de toutes les stratégies individuelles possibles – et, d'autre part, de nombreux meneurs nationalistes sont issus de cet enseignement d'où une efficacité à relativiser quant à l'encadrement idéologique des enfants. En revanche, aux yeux de l'administration coloniale, l'école franco-arabe contribue à fonder un consensus en procurant une ressource supplémentaire aux élites sur lesquelles la puissance coloniale cherche à s'appuyer.

Dès 1912, un service de l'enseignement est créé.¹³ Il vient encadrer les écoles franco-arabes fondées en villes avant même l'établissement du protectorat. Daniel Rivet précise que les effectifs fréquentant ces établissements sont résiduels – 2 853 élèves en 1914 – et issus essentiellement de familles de notables ralliées à la France ou de fils de *mokhaznis*, c'est-à-dire des soldats auxiliaires servant le *Makhzen* et la puissance protectrice.¹⁴ En 1921, cinq "écoles de fils de notables" à Fès, Casablanca, Rabat, Salé et Marrakech, viennent prolonger ce dispositif. Ce sont des écoles payantes, réservées à une élite sociale et où l'enseignement est linguistiquement mixte.¹⁵ À l'inverse, dans les zones rurales, des "écoles de fortune", où l'enseignement du français

12. Vermeren précise: "une note anonyme des services de la Résidence du second semestre de 1921 nous apprend que Lyautey considérait que les jeunes diplômés des collèges marocains devaient exercer de hautes fonctions makhzen," in Vermeren, *École, élite et pouvoir*, 40.

13. Cela devient une Direction à partir de 1915. Gustave Loth en est le premier directeur, remplacé ensuite par Georges Hardy.

14. Daniel Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V. Le double visage du Protectorat* (Paris: Denoël, 1999), 272.

15. Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*, T. II (Paris: L'Harmattan, 1996), 245, et Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes (1415-1956)*, (Paris: Éditions Jeune Afrique, 1978), 102. Les collèges de Moulây Idriss à Fès et de Moulây Youssef à Rabat, destinés à l'élite sociale marocaine, dispensent également un enseignement dans les deux langues en fonction des disciplines (en arabe pour les humanités, en français pour les disciplines dites "modernes").

est volontairement restreint à des notions de base, voient également le jour. Un peu plus tard, en 1923, six écoles franco-berbères, où l'enseignement est dispensé en français, sont fondées en pays berbère en 1923, une septième ouvrant en 1924. En 1930, ce réseau scolaire concerne 7 000 élèves.¹⁶ Toutefois, cette scolarisation ne concerne qu'une infime partie de la minorité de la jeunesse musulmane qui peut bénéficier de l'accès à l'éducation. Dans sa thèse sur l'école en Tunisie et au Maroc, Pierre Vermeren estime ainsi que "le taux de scolarisation serait en effet légèrement supérieur à 1 % à la veille de la Seconde Guerre mondiale".¹⁷ Il s'agit d'une conséquence de la "politique malthusienne"¹⁸ de Lyautey au niveau de l'enseignement, politique encore plus restrictive lorsqu'il s'agit d'avoir une éducation en français puisque la majorité des enfants scolarisés fréquentent les écoles coraniques. L'enseignement en français est également réservé aux garçons, la Résidence refusant d'introduire la langue du colonisateur dans l'enseignement primaire féminin.

Un espace francophone est donc nécessairement créé afin de répondre à des nécessités administratives mais, dans le même temps, volontairement restreint à une élite pour des raisons politiques. Si les colons craignent la constitution de cette élite locale francophone, en revanche, d'autres raisons politiques encouragent l'administration à favoriser une certaine francisation du pays. Il s'agit de la concurrence impériale dont est l'objet l'Empire chérifien. En effet, France et Espagne se partagent le pays et les deux puissances sont la plupart du temps dans une logique agonistique, en concurrence latente. Il s'agit dès lors, sur la scène internationale, de prouver que la France réalise au mieux "sa mission civilisatrice" ce qui passe – si ce n'est par l'idée d'une évolution des langues – par l'ouverture d'un certain nombre d'institutions scolaires servant de "modèles".

Quels que soient les motifs, la création puis l'extension d'un réseau scolaire franco-arabe et franco-berbère contribue donc à développer un peu le français au Maroc. Ce dernier est également appris de manière plus informelle par un certain nombre de Marocains au contact des Français, notamment par nécessité économique (ouvriers agricoles, fonctionnaires subalternes, militaires, etc.). Si l'on peut essayer de quantifier le nombre d'élèves marocains apprenant la langue romane, il est en revanche difficile de proposer une estimation pour ce second groupe. Il est cependant possible de préciser

16. Chiffres avancés par Albert Lourde, "Les berbères et le pouvoir central au Maroc (1900-1956)." In *L'État et les collectivités locales au Maroc*, éd. François-Paul Blanc, 53-67 (Toulouse: Presses de l'IEP de Toulouse, 1989).

17. Vermeren, *École, élite et pouvoir*, 25.

18. Ibid.

qu'il s'agit en majorité d'une population masculine – les femmes étant souvent éloignées des hommes européens¹⁹ – et en partie d'une population urbaine, la majorité des Français résidant dans les villes atlantiques.

Si le nombre de locuteurs parlant français s'accroît de manière exponentielle avec la colonisation – tout en demeurant très minoritaire –, cet espace francophone reste très incomplet.

Un espace francophone incomplet par incapacité

L'espace francophone au Maroc demeure donc restreint et incomplet, limité à une certaine élite sociale, à une certaine population masculine et urbaine. C'est à la fois la conséquence d'une volonté politique mais également d'une incapacité matérielle de la part de la puissance coloniale qui manque de personnels et tout d'abord d'enseignants. En effet, la France ne peut pourvoir toutes les écoles d'enseignants français. Outre le surcoût que cela représente – puisque les fonctionnaires en poste au Maroc bénéficient d'une prime – les vocations ne sont pas légion. Pour faire face à cette situation, le protectorat a notamment recours à des enseignants algériens,²⁰ en particulier kabyles, pour enseigner notamment dans les écoles franco-berbères.²¹

Par ailleurs, en divers domaines, le temps manque également pour conduire à une francisation des hommes alors que ceux-ci doivent être immédiatement opérationnels. Ainsi, dès le début de la présence française, les interprètes militaires jouent un rôle important, servant de rouage, de courroie de transmission des ordres, dans une armée où la part de l'élément marocain est majoritaire. Il en est de même en ce qui concerne les officiers de renseignements et les contrôleurs civils, administrateurs locaux dont la fonction est le contrôle des caïds. Les dossiers de service de ces derniers montrent qu'ils sont nombreux à ne pas parler – ou très imparfaitement – le français. Cela oblige donc les administrateurs français à maîtriser la langue du pays, d'autant plus qu'ils doivent aussi, afin de remplir au mieux leur mission de renseignements, échanger avec le maximum de locaux. L'arabe et le berbère

19. Voir le roman autobiographique de Fatima Mernissi, *Rêves de femmes. Une enfance au harem* (Paris: Albin Michel, 1994).

20. La connaissance de la langue romane est beaucoup plus répandue en Algérie, territoire limitrophe où la colonisation française est plus ancienne.

21. Les premiers enseignants des écoles de fortune sont souvent des tirailleurs algériens, voir Rivet, *Lyauté et l'institution du protectorat*, 242. Lorsqu'il essaie de développer l'enseignement primaire dans le Rif, Abdelkrim cherche également à recourir à des enseignants algériens, faisant notamment paraître des annonces à Alger pour les recruter. Voir Abderrahman Youssoufi, "Les institutions de la République du Rif." In *Abd el-Krim et la République du Rif. Actes du colloque international d'études historiques et sociologiques* (18-20 janvier 1973) (Paris: Éditions François Maspero, 1976), 95.

sont alors des prérequis importants de leur formation. Parmi les 99 contrôleurs civils identifiés en 1926, 22 (environ 40 %) sont recrutés sans concours, ayant alors une expérience maghrébine antérieure. Parmi les autres, un certain nombre provient de l'École des Langues Orientales, une des institutions qui forment à passer – et réussir – le concours.²³ Celui-ci se décompose en deux épreuves écrites, un examen d'équitation et une "série d'épreuves orales" parmi lesquelles une épreuve de langue arabe ou berbère, seule épreuve à avoir le coefficient 2.²⁴ Malgré ces précautions, les admis ne donnent pas forcément entière satisfaction puisqu'un stage probatoire est nécessaire. La maîtrise de l'arabe paraît notamment très imparfaite, certains stagiaires ayant l'obligation de suivre des cours complémentaires à l'École Supérieure des Langues Arabes et des Dialectes Berbères (ESLADB) de Rabat, école qui délivre notamment les certificats d'interprètes.²⁵ Il s'avère donc plus pratique et réaliste de faire maîtriser l'arabe ou le berbère à quelques administrateurs français plutôt que la langue romane à des milliers d'administrés. Cela remet dès lors en question la vision selon laquelle le dominant cherche à imposer sa langue au dominé.

Le français demeure donc marginal au Maroc, une partie des administrateurs français utilisant dans leur travail d'interaction au quotidien un idiome qui n'est pas leur langue maternelle. À cet égard, il est possible de distinguer schématiquement entre une administration "centrale" dans la capitale qu'est Rabat et une administration "locale", la première utilisant le français – notamment pour la production des documents écrits que nous conservons – la seconde usant des langues locales avec les autochtones et du français lorsqu'elle s'adresse à la première.

Une mosaïque linguistique à éléments variables

Le Maroc sous domination française demeure donc une mosaïque linguistique. Le bilinguisme, surtout le bilinguisme arabo-berbère, n'est pas rare.²⁶ En revanche, le bilinguisme ou multilinguisme avec la maîtrise du français, sans être exceptionnel, n'est pas fréquent, *a fortiori* en milieu rural,

22. Archives du Ministère des Affaires Étrangères-La Courneuve (AMAEC), K-Afrique, CPC/M/350.

23. Les autres institutions formatrices sont l'École coloniale, l'École des Sciences Politiques, l'École des Hautes Études Commerciales ou de l'une des Écoles supérieures de Commerce reconnues par l'État, ainsi que les Universités puisque le concours est ouvert à partir de la licence de droit ou de la licence ès lettres ou ès sciences.

24. Il s'agit là du projet de concours pour l'année 1913, cf. Rapport de Lyautey daté du 30/08/1913 sur l'organisation du concours destiné au recrutement des contrôleurs civils, AMAEC, CPC/NS/291. Cependant, en raison de la guerre, le concours est suspendu. Le premier n'a lieu qu'en 1920.

25. Vermeren, *École, élite et pouvoir*, 38.

26. Voir la "Note à joindre au tableau de répartition des populations arabes et berbères dans la zone française du Protectorat français" datée de 1934, cf. AMAEC, CPC/M/373.

espace moins directement affecté par la présence européenne. Or, la majorité de la population de l'Empire chérifien est rurale.

Il convient donc de s'intéresser aux données démographiques. Si la population européenne connaît un fort accroissement, celle-ci demeure concentrée dans les villes portuaires²⁷ à l'instar de Casablanca qui agrège 60 % des Européens vivant au Maroc. Le géographe Albert Charton estime ainsi que la population européenne de la ville passe de 1 000 individus au début du siècle à 42 000 en 1924 dont 53 % de Français.²⁸ Cependant, malgré cette croissance, la population européenne – y compris dans une ville comme Casablanca, la plus européanisée du Maroc –, demeure minoritaire. Il en est de même sur l'ensemble du territoire. Ainsi, selon le recensement de 1921, la population européenne représente 2,2 % de la population totale dans les régions soumises – donc un taux encore plus faible dans l'ensemble de l'Empire, certaines régions n'étant dominées qu'en 1934 – et la population française 1,4 % environ de l'ensemble.²⁹ Les populations dont la langue maternelle est le français sont donc, d'un point de vue numérique, extrêmement minoritaires sur la période 1912-1936 malgré les flux migratoires entraînés par l'expansion coloniale.

Par ailleurs, au sein de ces flux, on compte un certain nombre d'Européens non français qui conservent leur langue nationale sans maîtriser le français ce qui se constate au niveau de la pratique judiciaire. Suite à l'extinction des capitulations (accords entre puissances faisant notamment dépendre leurs ressortissants des tribunaux consulaires) qui se fait progressivement au cours des années 1910,³⁰ la majorité des Européens ne dépendent plus des tribunaux consulaires mais ils ne sont pas pour autant soumis à la justice makhzen (c'est-à-dire marocaine). Ils dépendent alors de la justice française. Au niveau des tribunaux de paix ou de première instance, on constate le recours à des interprètes italiens, espagnols, etc. dont les candidatures doivent être entérinées par les consuls de la nation. Ainsi, visiblement, un certain nombre de membres de la communauté européenne vivant au Maroc ne parle pas français, langue qui demeure minoritaire dans une

27. Odile Georg et Xavier Huetz de Lempis, *La ville coloniale (XV^{ème}-XX^{ème} siècle)* (Paris: Seuil, 2003), 213.

28. Albert Charton, "Casablanca," *Annales de Géographie* 183 (1924): 303-307.

29. AMAEC, CPC/M/373. Le recensement dénombre 77 953 Européens dont 48 786 Français pour une population totale de 3 535 911 habitants.

30. La Russie renonce à ses capitulations en janvier 1914, le Grand-Duché du Luxembourg en février 1914, l'Espagne et le Portugal en mars de la même année, la Confédération helvétique en juin 1914, etc. Voir Centre des Archives Diplomatiques de Nantes (CADN), IMA/5/335.

mosaïque linguistique aux composantes plus nombreuses depuis l'expansion coloniale.³¹

D'autre part, le colonisateur cherche à renforcer la division linguistique antérieure à l'établissement du protectorat entre arabophones et berbérophones, la culture étant perçue comme un moyen efficace de diviser les populations à contrôler. Cela conduit à des recherches ethnographiques – entreprises notamment au sein de l'Institut des Hautes Études Marocaines de Rabat – qui débouchent sur une cartographie linguistique de l'Empire dont un exemple est publié dans les *Annales de Géographie*.³²

Augustin Bernard – proche de la Résidence générale – et Paul Moussard estiment alors dans leur article joint à cette carte que “les Berbérophones [de différents dialectes] occupent à peu près en surface les deux tiers du Maroc, et au point de vue du nombre ils sont 40 % de la population totale”.³³ En s'appuyant sur ce type de recherches ethnographiques-linguistiques, l'administration coloniale cherche à renforcer la dichotomie entre Berbères et Arabes comme l'a montré Gilles Lafuente dans sa thèse sur la politique berbère de la France.³⁴

Avant de conclure, il convient également de souligner que le non-apprentissage du français peut être synonyme, d'une part, d'agency de la part des Marocains qui résistent de la sorte à l'expansion coloniale ou simplement, d'autre part, d'une volonté de préserver une tradition culturelle/culturelle. Bien qu'une partie des nationalistes marocains maîtrisent parfaitement le français – certains d'entre eux ayant fréquenté des établissements scolaires francophones³⁵ –,

31. En effet, alors que la population européenne représente moins de 2,2 % de la population de l'Empire chérifien en 1924, elle en représente 3,9 % en 1934 (212 532 Européens sur une population totale de 5 404 860). Cf. AMAEC, CPC/M/373.

32. Augustin Bernard et Paul Moussard, “Arabophones et berbérophones au Maroc,” *Annales de Géographie*, 183 (33) (1924), planche XII.

33. Ibid., 271.

34. Gilles Lafuente, *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain* (Paris: L'Harmattan, 1999).

35. Charles-André Julien énumère la formation d'un certain nombre de dirigeants du mouvement nationaliste in Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, 157. Parmi ceux-ci, plusieurs ont reçu une éducation en français: “Contrairement aux espérances de Lyautey les collèves musulmans furent des pépinières d'opposants. Parmi les dirigeants quelques-uns étaient passés par l'Institut des Hautes Études marocaines (Messaoud Chiguer, Abdelkebir el-Fassi, Mohammed Lyazidi), deux furent inscrits au lycée Gouraud à Rabat avant de se rendre à Paris (Ahmed Balafrej et Bel Hassan el-Ouazzani), plusieurs fréquentèrent les lycées parisiens (Balafrej, Abdelkader Benjelloun, Mohammed el-Fassi, Mohammed el-Kholti, Hassan et Thami el-Ouazzani) et quelques-uns entreprirent à Paris des études supérieures à la Sorbonne (Balafrej, Mohammed el-Fassi, Mekki Naciri, Abdelkader Torres), à la Faculté de droit (Benjelloun), à l'École des langues orientales (Mohammed el-Fassi), à l'Institut des Hautes Études islamiques (Mekki Naciri) et à l'École des sciences politiques (Benjelloun, Bel Hassan el-Ouazzani). Omar Abdeljelil, obligé de renoncer aux études de droit par le directeur de l'Enseignement Louis Brunot, devint un technicien agricole de haute capacité, grâce à sa formation à Montpellier et à Grignon”.

le développement de l'enseignement en arabe³⁶ est une de leurs principales revendications au cours des années 1930. Le français peut même être l'instrument par lequel les nationalistes cherchent à se faire entendre par la puissance "protectrice", comme le prouve l'existence et la pratique de l'hebdomadaire *L'Action du peuple*, rédigé dans la langue du colonisateur. En revanche, obtenir un enseignement en arabe trouve sa justification dans la volonté de "demeurer musulman", le rapport entre la langue et la religion étant très fort dans l'Islam. Ce lien est déjà attesté au début du XVIII^{ème} siècle, lorsque Thomas Pellow accepte de devenir musulman, il reçoit de la part du *Makhzen* un enseignement d'arabe.³⁷

Conclusion

L'expansion coloniale a donc contribué à développer un espace francophone au Maroc, difficile à quantifier mais qui reste extrêmement restreint. Le français n'est parlé que par une minorité numérique, sur un espace géographique limité essentiellement aux villes portuaires, en bonne partie par les élites sociales. De plus, la pratique de cette langue est genrée, étant essentiellement masculine. Ce constat d'une expansion linguistique simplement ébauchée est d'abord lié au caractère particulier de la domination coloniale au Maroc, colonisation tardive qui se veut indirecte. Cela contribue à accentuer la faiblesse de l'encadrement administratif et scolaire, deux institutions-relais de la pénétration linguistique.

Cependant, le relatif développement du français au Maroc relève également d'un choix politique de la part de la puissance coloniale. Cela tend à affaiblir la thèse selon laquelle l'apprentissage de la langue est l'objet d'un rapport de domination, le dominé devant apprendre l'idiome du dominant. Au contraire, dans un certain nombre de cas, on observe la réciprocité inverse du rapport de domination coloniale. Cela est dû à des raisons idéologiques – avec la recherche d'un consensus à la fois avec les élites sociales mais aussi avec l'importante et remuante minorité berbérophone – mais aussi à des raisons pratiques avec la volonté des institutions coloniales de fonctionner rapidement et le plus efficacement possible.

36. Le comité d'action marocaine réclame notamment qu'un enseignement moderne soit dispensé en arabe. Archives nationales de l'Outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence, FM/Guernut21 (commission d'enquête Guernut).

37. Dakhliya, *Lingua franca*, 176.

Bibliographie

- Bernard, Augustin, et Paul Moussard. "Arabophones et berbérophones au Maroc," *Annales de Géographie* 183 (33) (1924): 267-282.
- Dakhliya, Jocelyne. *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*. Arles: Actes sud, 2008.
- EL Mechat, Samia, dir. *Les administrations coloniales (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles). Esquisse d'une histoire comparée*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Georg, Odile, et Xavier Huetz de Lempis. *La ville coloniale (XV^{ème}-XX^{ème} siècle)*. Paris: Seuil, 2003.
- González González, Irene. *Escuela e ideología en el Protectorado español en el Norte de Marruecos (1912-1956)*. Barcelona: Bellaterra/Casa Árabe, 2015.
- Julien, Charles-André. *Le Maroc face aux impérialismes (1415-1956)*. Paris: Éditions Jeune Afrique, 1978.
- Lafuente, Gilles. *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*. Paris: L'Harmattan, 1999.
- Lourde, Albert. "Les berbères et le pouvoir central au Maroc (1900-1956)." In *L'État et les collectivités locales au Maroc*, éd. François-Paul Blanc, 53-67. Toulouse: Presses de l'IEP de Toulouse, 1989.
- Maziane, Leila. *Salé et ses corsaires (1666-1727): un port de course marocain au XVII^{ème} siècle*. Caen: Presses Universitaires de Caen, 2007.
- Miège, Jean-Louis. *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*. Tome. II: *l'ouverture*. Paris: Presses Universitaires de France, 1961.
- . *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*. Tome IV: *vers la crise*. Paris: Presses Universitaires de France, 1963.
- Rachik, Hassan. *Le proche et le lointain. Un siècle d'anthropologie au Maroc*. Marseille: Éditions Parenthèses/Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 2012.
- Rivet, Daniel. *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*. Tome II. Paris: L'Harmattan, 1996.
- . *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V. Le double visage du Protectorat*. Paris: Denoël, 1999.
- Vermeren, Pierre. *École, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX^{ème} siècle*. Rabat: Alizés, 2002.

Yousoufi, Abderrahman. "Les institutions de la République du Rif." In *Abd el-Krim et la République du Rif*. Actes du colloque international d'études historiques et sociologiques (18-20 janvier 1973), 81-100. Paris: Éditions François Maspero, 1976.

ملخص: الإمبراطورية الفرنسية: إحداث فضاء فرنكفوني؟ حالة المغرب (1936 - 1912)

يحاول هذا المقال، انطلاقاً من مصادر مختلفة ومن أعمال تاريخية مهمة أساساً بالتربية، دراسة الكيفية التي ساهمت بها الحماية الفرنسية على المغرب في تطوير آليات الفرنكوفونية عبر نشرها في بعض الأوساط الاجتماعية وبالأحرى لدى النخب، وفي بعض المناطق الجغرافية مثل المدن الساحلية حيث يتركز جزء كبير من الساكنة الفرنسية، لأسباب سياسية وإدارية. غير أن وقع هذا التطور اللغوي ظل محدوداً لاعتبارات أخرى لها صلة بالجانبين السياسي والممارساتي، مما أفضى في المحصلة النهائية إلى أن يصبح المغرب الكولونيالي ما بين 1912 - 1936 بلداً تتعدد فيه اللغات المتداولة، ويقتصر فيه استعمال الفرنسية على أقلية محدودة.

الكلمات المفتاحية: المغرب، الحماية الفرنسية، الفرنكوفونية، الاستعمار، 1936 - 1912.

Résumé: L'empire français: la création d'un espace francophone?

Le cas du Maroc (1912-1936)

À partir de sources diverses et d'études historiques, notamment sur l'éducation, ce texte cherche à étudier en quoi l'expansion coloniale de la France a permis de développer la francophonie, et ceci à partir du protectorat au Maroc. Cet article montre d'abord que la francophonie se répand dans certains milieux sociaux – plutôt dans les élites –, et dans certains espaces géographiques – villes côtières où la population française est concentrée pour une bonne part –, pour des raisons politiques et administratives. Cependant, ce développement linguistique est également restreint pour d'autres considérations politiques et pratiques. Cela conduit donc le Maroc colonial à être – plus qu'un pays francophone – un territoire où de nombreuses langues sont parlées, le français demeurant minoritaire pendant la période 1912-1936.

Mots clés: Maroc, protectorat français, francophonie, colonisation, 1912-1936.

Abstract: The French Empire: the creation of a francophone area? The case of Morocco (1912-1936).

Thanks to various sources and historical studies, in particular on education, this communication aims at studying how the French colonial expansion allowed to develop Francophony, focusing on the case of the French protectorate in Morocco. This article shows that the Francophony was spread in certain social backgrounds – above all in the elites –, and in certain geographical areas – cities of the Atlantic where French are largely concentrated –, for political and administrative reasons. However, this linguistic development is also restricted for other political and practical causes. That's why, Morocco was – more than a French-speaking country – a space where numerous languages were spoken, French remaining minority during the period 1912-1936.

Key words: Morocco, French protectorate, francophony, colonisation, 1912-1936.

Resumen: El imperio francés: ¿la creación de un espacio francófono? El caso de Marruecos (1912-1936).

A partir de varias fuentes y estudios históricos, particularmente sobre educación, este texto busca estudiar en qué la expansión colonial francesa permitió desarrollar la francofonía, y eso, a partir del caso del protectorado francés en Marruecos. Este artículo enseña primero que la francofonía se desarrolla en ciertos medios sociales – sobre todo en las élites –, y en ciertos espacios geográficos – ciudades atlánticas donde la población francesa está concentrada –, por razones políticas y administrativas. Sin embargo, este desarrollo lingüístico está también restringido por otras consideraciones políticas y prácticas. Por eso, Marruecos durante la colonización es – más que un país francófono – un terreno donde se hablan varias lenguas, quedando el francés minoritario durante el periodo 1912-1936.

Palabras clave: Marruecos, protectorado francés, francofonía, colonización, 1912-1936.